



CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-troisième session

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

RECRUTEMENT DU PERSONNEL INTERNATIONAL A L'OMS :
EMPLOI ET PARTICIPATION DES FEMMES

Rapport du Directeur général



Ce rapport, préparé pour donner suite à la résolution WHA40.9, fait le point des progrès accomplis en direction de l'objectif fixant à 30 % la proportion de tous les postes de la catégorie professionnelle et de rang supérieur dans les bureaux permanents qui devraient être occupés par des femmes. Il présente également d'autres indicateurs sur la participation des femmes à l'activité de l'OMS, à titre de membres du personnel ou autrement.

Il réaffirme l'engagement pris par l'Organisation d'employer ou de faire autrement participer plus de femmes à ses activités. La situation des femmes doit faire l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux de l'OMS, en raison notamment du rôle important qu'elles jouent dans le monde entier pour la promotion de la santé et la prestation des soins de santé. Le rapport expose les mesures déjà prises et celles qui sont envisagées pour concrétiser cet engagement.

On trouvera également ici les recommandations formulées sur cette question par la Commission de la Fonction publique internationale (CFPI), avec les commentaires du Directeur général.

Le Conseil est invité à désigner trois de ses membres pour siéger au Comité d'orientation sur l'examen de la participation des femmes à l'activité de l'OMS.

1. Introduction

1.1 En janvier 1987 le Conseil exécutif, ayant étudié la proportion des postes de la catégorie professionnelle et de rang supérieur dans les bureaux permanents occupés par des femmes, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de garder pour objectif une proportion de 30 %, comme il avait été décidé en 1985. Cette recommandation a été acceptée par l'Assemblée dans la résolution WHA40.9.

1.2 C'est en réponse à la demande formulée par l'Assemblée de la Santé dans le paragraphe 4 du dispositif de cette même résolution que le Directeur général a préparé le présent rapport sur les progrès réalisés vers l'objectif des 30 %, en comparant les données relatives au personnel en octobre 1988 avec celles d'octobre 1986. Le rapport fournit en outre, pour la même période, des indications sur les consultations et les missions à court terme assurées par des femmes, comme sur la participation des femmes aux réunions techniques et aux réunions de groupes d'experts au Siège de l'OMS.

1.3 Pour bien gérer les ressources de l'OMS et atteindre les objectifs sanitaires de l'Organisation, il est indispensable de mobiliser efficacement toutes les ressources humaines disponibles, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. En outre, comme les femmes jouent un rôle particulièrement important dans la promotion de la santé et la prestation des soins de santé partout dans le monde, il est évident que si l'OMS veut être crédible et assurer efficacement son rôle de direction, elle se doit d'étudier attentivement la situation des femmes à tous ses niveaux et dans toutes ses parties.

1.4 Il ressort clairement des statistiques données plus bas que, malgré les efforts déployés et les progrès réalisés au cours des dix dernières années, la situation actuelle est loin de correspondre à la norme souhaitée. Pour atteindre dans un laps de temps raisonnable le présent objectif de 30 %, l'Organisation et ses Etats Membres devront poursuivre en coopération des efforts concertés pour découvrir des femmes qualifiées, et éviter que des facteurs sociaux ou culturels ou des orientations n'entraient leur engagement, leur travail ou leur promotion.

1.5 Il faut noter tout particulièrement que les femmes qui occupent actuellement des postes des catégories professionnelle et supérieure sont pour la plupart regroupées au bas de l'échelle de ces catégories. Dans la catégorie professionnelle, la moyenne se situe pour les femmes aux niveaux P.1-P.3 (en raison pour beaucoup des promotions de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle), et au niveau P.5 pour les hommes. Il n'y a aucune femme parmi les titulaires des postes hors classe, les 14 postes les plus élevés de l'Organisation.

2. Situation actuelle

Personnel dans les bureaux permanents et les projets

2.1 La résolution WHA40.9 a maintenu à 30 % l'objectif fixé pour la proportion de tous les postes de la catégorie professionnelle et de rang supérieur dans les bureaux permanents qui devraient être occupés par des femmes.

2.2 Cette proportion, qui était de 20,3 % en 1986, est passée à 22,3 % en 1988.

2.3 Si l'on considère ensemble les bureaux permanents et les projets dans les divers lieux d'affectation, la proportion de postes de catégorie professionnelle et de rang supérieur occupés par des femmes a atteint en 1988 20,6 %, contre 18,5 % en 1986. Le tableau suivant donne une vue synoptique des effectifs dans tous les postes au cours de cette période (voir également annexe 1, figure 1) :

	Octobre 1986			Octobre 1988			Augmentation/ diminution nette		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<u>Personnel</u>									
Bureaux permanents	199	780	979	225	783	1 008	+26	+3	+29
Projets	65	386	451	70	355	425	+5	-31	-26
TOTAL	264	1 166	1 430	295	1 138	1 433	+31	-28	+3
<u>Proportion de postes occupés par des femmes</u>									
Bureaux permanents	20,3 %			22,3 %			+2,0 %		
Projets	14,4 %			16,5 %			+2,1 %		
TOTAL	18,5 %			20,6 %			+2,1 %		

- 2.4 La proportion de postes occupés par des femmes est passée au Siège de 23,4 % en 1986 à 24,8 % en 1988, et dans les bureaux régionaux de 15,6 % à 18,9 %.
- 2.5 Le nombre de femmes travaillant dans l'Organisation a augmenté depuis 1986, tant dans l'absolu que par rapport aux hommes, et ceci à pratiquement tous les niveaux de la catégorie professionnelle (voir annexe 1, figure 2 et annexe 2).
- 2.6 Il y a actuellement 56 femmes appartenant aux classes P.5 et au-dessus (13 de plus qu'en 1986), soit 8,2 % de l'effectif total de ces classes, contre 6,3 % en 1986.
- 2.7 Au niveau P.4, il y a eu augmentation, de 20,3 % en 1986 à 21,2 % en 1988.
- 2.8 Le nombre des femmes occupant des postes de directeur (D.2) est passé à cinq, contre quatre en 1986.
- 2.9 Il y a maintenant cinq femmes représentants de l'OMS (P.5/P.6). Il y en avait quatre en 1986.
- 2.10 Sur les 170 médecins au Siège, 157 sont des hommes et 13 sont des femmes; en 1986, il y avait 12 femmes sur 164 médecins.
- 2.11 La proportion de femmes parmi les fonctionnaires nouvellement recrutés est plus élevée que les fonctionnaires déjà en poste, ce qui témoigne d'une tendance positive. D'octobre 1986 à octobre 1988, il y a eu dans l'ensemble des lieux d'affectation 348 nouveaux engagements, mutations non comprises, dont 93, ou 26,7 %, concernaient des femmes. A titre de comparaison, il y avait eu, d'octobre 1984 à octobre 1986, 86 femmes engagées sur 364 engagements au total, soit 23,6 %.
- 2.12 Il ressort clairement de ce qui précède que, si le rapport femmes/hommes est encore faible au regard de l'objectif des 30 %, des progrès ont été faits en ce qui concerne la nomination de femmes à des postes comportant de plus hautes responsabilités. Il n'y a cependant aucune femme au-dessus de la classe D.2, c'est-à-dire parmi les 14 postes les plus élevés, non classés.

Personnel à court terme, conseillers temporaires et membres des groupes techniques au Siège

- 2.13 Ces fonctions sont importantes non seulement parce qu'elles peuvent conduire à un engagement à l'Organisation, mais aussi parce qu'elles permettent de participer à titre consultatif aux activités de l'OMS.
- 2.14 Au total, et sans compter le personnel des conférences, 579 personnes ont été engagées à titre de consultant au Siège entre octobre 1986 et octobre 1988, dont 154 (26,6 %) femmes; sur les 276 personnes qui ont bénéficié d'un contrat professionnel à court terme, 128 (46,4 %) étaient des femmes. Au cours de la même période, 3706 personnes ont été engagées comme conseillers temporaires, dont 671 femmes (18,1 %). Enfin, on a compté 789 femmes (19,5 %) parmi les 4046 participants aux réunions organisées au Siège. (Le Programme mondial de Lutte contre le SIDA n'est pas compris dans ces chiffres.)
- 2.15 Une analyse de la composition des 53 tableaux OMS d'experts (annexe 3) montre qu'en octobre 1988 il y avait 289 (12,6 %) femmes sur 2289 membres, tandis qu'en 1986 on comptait 249 (10,7 %) femmes sur 2307 membres.
- 2.16 S'il est généralement admis que la concentration des femmes de catégorie professionnelle est plus forte dans certaines des disciplines qui relèvent de l'activité de l'OMS que dans d'autres, il devrait être possible d'améliorer la participation des femmes dans tous les domaines, à titre de consultante/conseillère, et comme membres de groupes et de comités techniques. La composition des tableaux d'experts, qui jouent auprès de l'Organisation un rôle important d'orientation et de consultation techniques, mérite

toujours une attention particulière. Bien que deux années de plus se soient écoulées, la proportion de femmes inscrites à ces tableaux est beaucoup plus faible que dans d'autres secteurs, et demande à être accrue.

Les femmes et le programme de bourses d'études de l'OMS

2.17 Le programme de bourses d'études de l'OMS offre aux Etats Membres la possibilité de former des personnels et de les préparer à occuper des positions clés au sein de leurs systèmes de santé; les personnes ayant bénéficié d'une telle formation sont également mieux placées pour collaborer avec l'OMS à des titres divers.

2.18 En 1975 - il y a plus de dix ans - l'Assemblée de la Santé, dans sa résolution WHA28.40, a instamment prié les gouvernements "de désigner de plus en plus de femmes comme candidates à des bourses de formation de l'OMS pour études à l'étranger, de façon que les bourses soient partagées plus également". Dans sa résolution WHA40.9, l'Assemblée de la Santé a de nouveau instamment pressé les Etats Membres de proposer des candidates pour, entre autres, des bourses d'études, en vue d'accroître "la participation des femmes aux programmes de l'OMS".

2.19 Ces résolutions ne paraissent pas avoir eu grand effet sur la distribution des bourses accordées. Entre 1975 et 1985, la proportion des bourses attribuées à des femmes a peu varié, se maintenant entre 26 et 30 %; au cours des années 1986 et 1987 et des trois premiers trimestres de 1988, les bourses accordées se sont réparties ainsi :

	1986				1987				1988 (à mi-octobre)			
	H	F	Total	% F	H	F	Total	% F	H	F	Total	% F
AFRO	580	241	821	29,4	372	172	544	31,6	229	86	315	27,3
AMRO	252	240	492	48,8	237	232	469	49,5	114	113	227	49,8
EMRO	439	117	556	21,0	468	103	571	18,0	337	100	437	22,9
EURO	144	79	223	35,4	78	52	130	40,0	88	50	138	36,2
SEARO	695	223	918	24,3	551	209	760	27,5	385	140	525	26,7
WPRO	492	227	719	31,6	395	211	606	34,8	277	175	452	38,7
TOTAL	2 602	1 127	3 729	30,2	2 101	979	3 080	31,8	1 430	664	2 094	31,7

2.20 Le nombre de bourses accordées à des femmes ne dépassait celui des bourses octroyées à des hommes que dans le domaine des soins infirmiers et obstétricaux. On peut constater, au vu du tableau ci-dessus, que la proportion de bourses attribuées à des femmes reste du même ordre qu'auparavant.

Subventions OMS de formation à la recherche et de visites scientifiques

2.21 Le tableau ci-dessous montre, pour la période couverte par le rapport, le nombre de subventions et de mois de formation accordés respectivement à des hommes et à des femmes, ventilé selon qu'il s'agit de subventions accordées par le Siège ou par les Bureaux régionaux. On notera que plus de 34 % des subventions accordées par l'OMS sont allées à des femmes.

Subventions accordées (1 ^{er} novembre 1986-31 octobre 1988)					
	Hommes	%	Femmes	%	Total
Octroyées par le Siège	167	64,2	93	35,8	260
(Siège/mois)	(2 069)	(67,5)	(998)	(32,5)	(3 067)
Octroyées par les Bureaux régionaux	36	73,5	13	26,5	49
(Bureaux régionaux/mois)	(100)	(84,0)	(19)	(16,0)	(119)
NOMBRE TOTAL DE SUBVENTIONS	203	65,7	106	34,3	309
(Total des mois)	(2 169)	(68,1)	(1 017)	(31,9)	(3 186)

Participation des femmes aux travaux des organes directeurs de l'OMS

2.22 Un indicateur important de la contribution des femmes à la définition des programmes et des politiques de l'OMS au nom des gouvernements est leur participation aux travaux de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif. Les chiffres pour 1988 et 1986 sont les suivants :

	<u>1986</u>	<u>1988</u>
<u>Assemblée mondiale de la Santé</u>		
Nombre de pays dont les délégations comptaient des femmes comme délégués ou suppléants	68 (41,9 %)	80 (50,6 %)
Nombre de délégations conduites par des femmes	17 (10,5 %)	23 ¹ (14,6 %)
Nombre de délégués femmes (chefs de délégation compris)	43 (9,6 %)	50 (11,1 %)
Nombre total de participantes (délégués, suppléants et conseillers)	148 (15,0 %)	171 (16,85 %)
<u>Conseil exécutif</u>		

En janvier 1988, il y avait trois femmes sur les 31 membres du Conseil exécutif, alors qu'en janvier 1986 cinq femmes siégeaient au Conseil.

¹ République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Israël, Mali, Népal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pérou, République dominicaine, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Singapour, Suède, Swaziland et Tunisie.

2.23 La participation des femmes à l'Assemblée de la Santé a donc encore augmenté de 1986 à 1988, sur le plan non seulement du nombre mais aussi des responsabilités. En revanche, leur participation au Conseil exécutif a sérieusement diminué depuis deux ans.

3. Décisions de la Commission de la Fonction publique internationale

3.1 La Commission de la Fonction publique internationale (CFPI) a décidé de recommander aux organisations appliquant le régime commun des Nations Unies :

- a) d'insister pour que le personnel d'encadrement au plus haut niveau s'engage à recruter et à promouvoir davantage de femmes, en particulier aux postes organiques (prise des décisions et formulation des politiques) et aux échelons supérieurs et, si elles ne l'ont pas encore fait, de fixer des objectifs précis et de faire rapport à ce sujet à la Commission lors de sa trentième session;
- b) de prendre des mesures concrètes pour élargir et renforcer leurs contacts avec les services nationaux de recrutement des pays en développement, chaque fois que cela sera possible, conformément aux recommandations antérieures dans ce domaine;
- c) de modifier, si ce n'est déjà fait, les notices personnelles que doivent remplir les candidats pour permettre à ceux-ci d'indiquer s'ils acceptent qu'elles soient communiquées à d'autres organisations;
- d) de veiller à supprimer, si ce n'est déjà fait, les dispositions du règlement du personnel qui interdisent d'employer des conjoints à des postes permanents.

3.2 Dans son rapport annuel,¹ la CFPI expose les vues des organisations concernant ces recommandations (page 54), qui réfléchissent également la position prise par le Directeur général. Pour résumer sa position vis-à-vis de chacune des recommandations, le Directeur général :

- a) rappelle que l'Assemblée de la Santé a affirmé l'engagement de l'Organisation envers l'emploi et la promotion des femmes; elle a également fixé un objectif;
- b) note qu'en ce qui concerne la majorité des pays le point de contact de l'OMS pour les questions de recrutement est le service du gouvernement en charge de la santé; il existe dans un certain nombre de pays des contacts avec "les services nationaux de recrutement", à l'initiative des gouvernements intéressés;
- c) accepte de modifier ainsi qu'il est suggéré les notices personnelles utilisées à l'OMS;
- d) ne juge pas opportun, pour cela, d'abolir une règle concernant le personnel établie à d'autres fins spécifiques; il est cependant disposé à examiner, en cas de besoin, des dérogations possibles.

4. Mesures prises pour améliorer le recrutement et la participation des femmes

4.1 En 1984, le Directeur général avait invité le Dr M. M. Law, Sous-Ministre au Ministère de la Santé et du Bien-Etre social du Canada et ancien Président du Conseil exécutif, à entreprendre une étude et à proposer des approches et des stratégies nouvelles pour renforcer la participation des femmes aux activités de l'OMS.² Un comité d'orientation

¹ Assemblée générale - Documents officiels : quarante-troisième session : Supplément N° 30 (A/43/30). (Distribution limitée aux membres du Conseil exécutif, au titre du point 20.2 de l'ordre du jour provisoire.)

² Voir également le paragraphe 3.2 du précédent rapport du Directeur général, dans le document EB79/1987/REC/1, partie I, annexe 5, page 101.

avait été institué pour aider à cette étude.¹ Ce comité a continué à se réunir de temps à autre pour faire le point de la question et présenter de nouvelles suggestions en vue d'améliorer la situation. Il est composé de membres du Conseil exécutif² et de hauts fonctionnaires de l'OMS, ainsi que de représentants du Comité ad hoc conjoint du Siège pour l'emploi des femmes.

4.2 Des contacts ont été maintenus avec les organisations nationales féminines; 36 d'entre elles ont été ajoutées à la liste déjà existante des points de contact pour le recrutement recevant régulièrement les avis de vacance de postes à l'OMS.

4.3 Les directives internes concernant les sélections ont été modifiées et les administrateurs des programmes doivent maintenant préciser au comité de sélection quels efforts ont été faits pour trouver des candidates qualifiées.

4.4 Les candidatures féminines sont désormais spécifiquement encouragées non seulement dans les avis internes de vacance de postes de l'OMS, mais aussi dans les avis publiés dans la presse.

4.5 Lors des réunions avec des représentants des gouvernements sur des questions de recrutement, l'OMS souligne systématiquement la nécessité de proposer des candidatures féminines.

4.6 Les femmes occupant des postes professionnels de haut niveau à l'OMS ont continué à développer des réseaux de recrutement de candidates.

4.7 Dans les comités de sélection, les propositions mettant en première ligne une candidate d'un pays surreprésenté ont priorité sur les propositions présentant un candidat d'un pays de la même catégorie.

5. Conclusions et propositions

5.1 Il est nécessaire que les Etats Membres aussi bien que l'Organisation fassent un vigoureux effort pour trouver des femmes de compétence reconnue et en mesure de travailler avec l'OMS. Le Directeur général va donc demander aux directeurs et administrateurs des programmes d'intensifier la recherche de candidates qualifiées.

5.2 Un effort soutenu est nécessaire, et sera accompli, pour augmenter encore le nombre de femmes engagées en qualité de consultants/conseillers à court terme ou d'experts.

5.3 On analysera les données statistiques disponibles pour indiquer, par nationalité, le pourcentage des femmes qui ont participé à l'activité de l'OMS dans le cadre d'engagements à durée déterminée, d'engagements à court terme (y compris les consultations), comme conseillers temporaires, comme membres de tableaux d'experts, et au titre de bourses d'études et de subventions de recherche. On analysera ensuite les différents aspects de la situation dans le but d'améliorer celle-ci.

5.4 Le Directeur général discutera avec les Directeurs régionaux de l'opportunité de désigner dans chaque Bureau régional un administrateur de haut rang comme point focal pour l'amélioration du recrutement et de la promotion de femmes qualifiées, et de l'opportunité d'élargir à quelques-uns au moins des Bureaux régionaux, dans les deux ans qui viennent, l'étude commencée au Siège par le Dr Law.

5.5 Le Comité d'orientation mentionné au paragraphe 4.1 continuera à contrôler l'emploi et la participation des femmes à l'activité de l'OMS et à recommander, le cas échéant, des stratégies permettant d'améliorer la situation. Le Directeur général pense que le Conseil exécutif pourrait souhaiter désigner trois membres pour remplacer au sein de ce comité les trois participants qui avaient été désignés par le Conseil et qui ne font plus partie de celui-ci.

¹ Document EB75/1985/REC/2, pages 354-356.

² Le Dr M. M. Law, Sir John Reid, et le Dr A. P. Maruping.

FIG. 1
POURCENTAGE DE FEMMES OCCUPANT DES POSTES DE CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
1978 - 1988

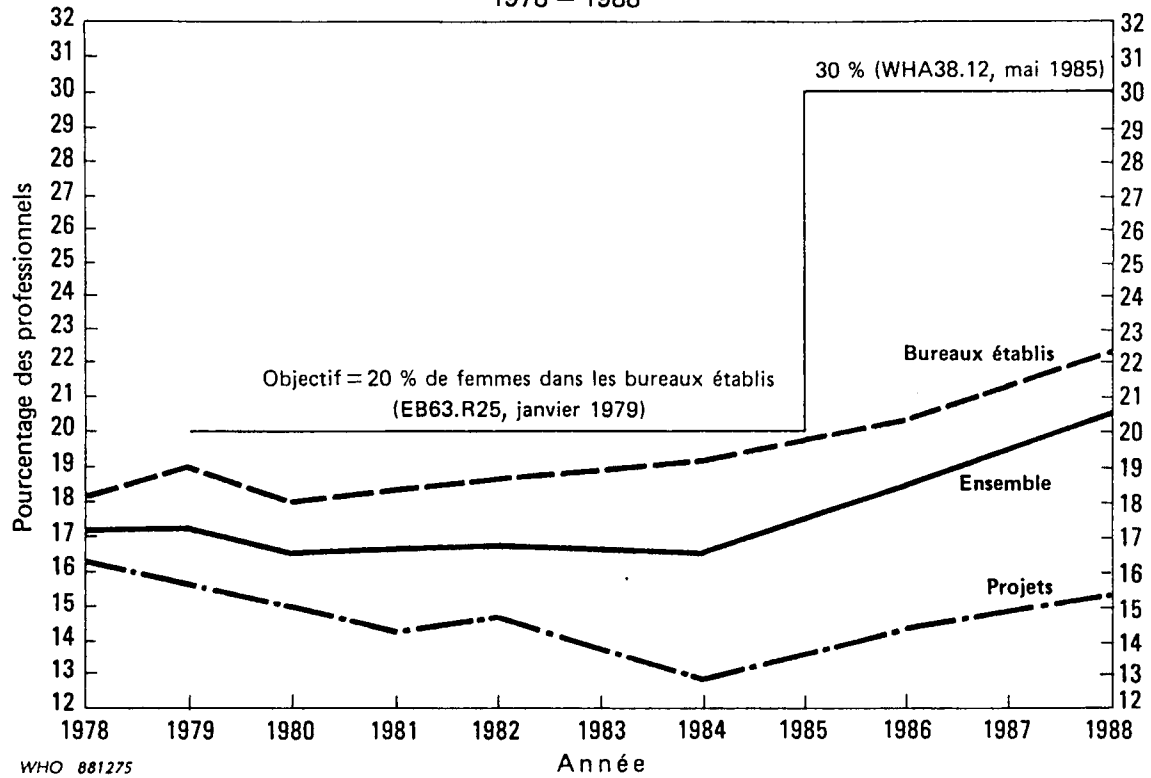


FIGURE 2
EMPLOI DES FEMMES A L'OMS

Nombre de femmes et d'hommes à des postes de la catégorie professionnelle par classe en octobre 1986 et octobre 1988, tous lieux d'affectation confondus

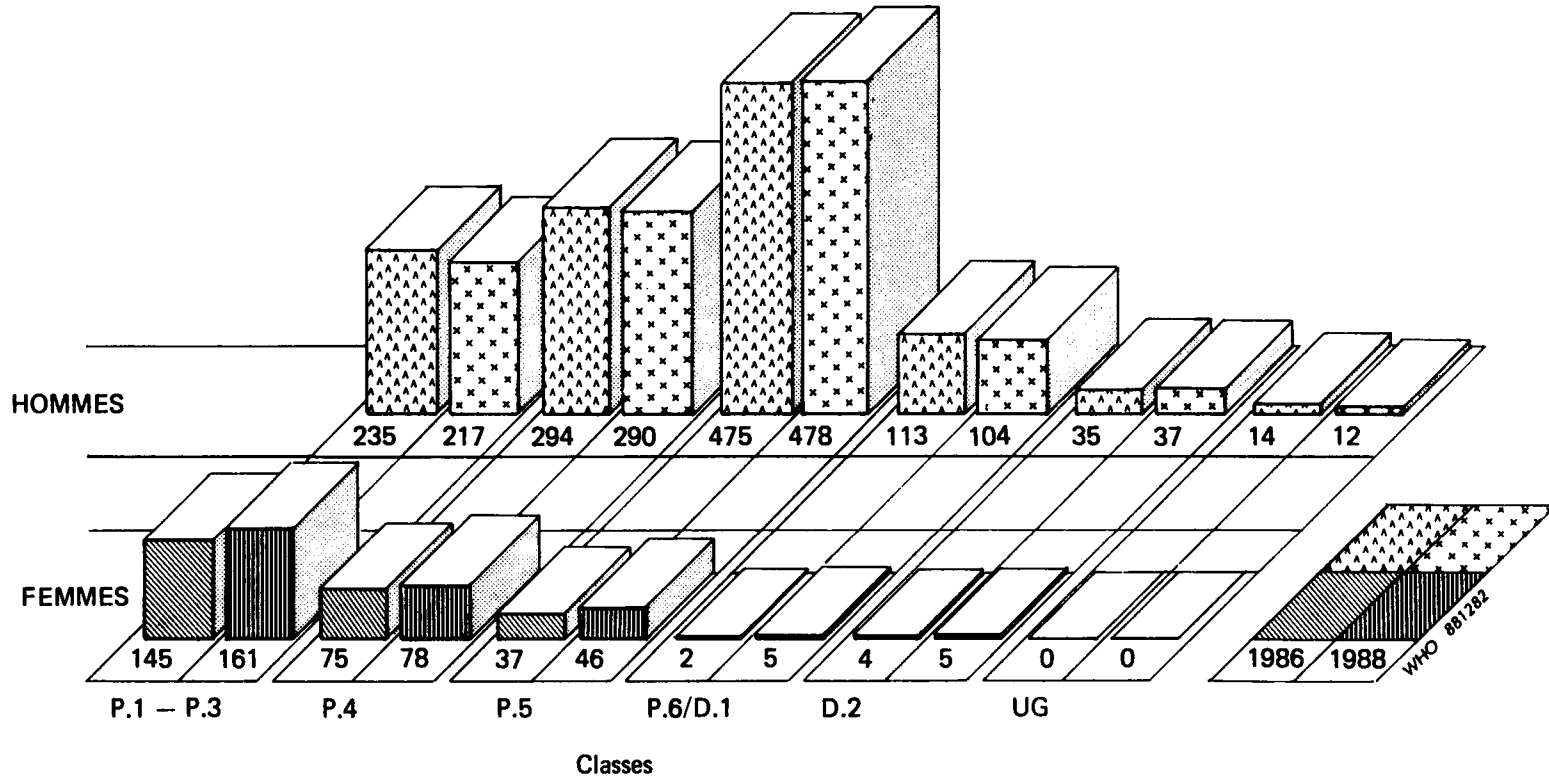


TABLEAU 1. NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES DANS LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE
- TOUS LIEUX D'AFFECTION

(1986 et 1988)

	Total		Femmes		Hommes		% de femmes	
	1986	1988	1986	1988	1986	1988	1986	1988
<u>Tous lieux d'affectation</u>	1 430	1 433	264	295	1 166	1 138	18,5	20,6
<u>Bureaux permanents</u>	979	1 008	199	225	780	783	20,3	22,3
Siège	517	540	121	134	396	406	23,4	24,8
Bureaux régionaux	411*	413	64*	78	347*	335	15,6*	18,9
Afrique	95	102	9	9	86	93	9,5	8,8
Les Amériques	52	58	12	18	40	40	23,0	31,0
Asie du Sud-Est	78	60	8	6	70	54	10,3	10,0
Europe	72	69	19	20	53	49	26,4	29,0
Méditerranée orientale	66	61	8	12	58	49	12,1	19,7
Pacifique occidental	48	63	8	13	40	50	16,7	20,6
Centre international de Recherche sur le Cancer	51	55	14	13	37	42	27,5	23,6
<u>Projets</u>	451	425	65	70	386	355	14,4	16,5

* Voir la note au bas du tableau 2.

TABLEAU 2. NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES, CATEGORIE PROFESSIONNELLE, PAR CLASSE
- TOUS LIEUX D'AFFECTATION

(1986 et 1988)

	Classe	Total		Femmes		Hommes		% de femmes	
		1986	1988	1986	1988	1986	1988	1986	1988
<u>Tous lieux d'affectation</u>	P1/P3	381	378	146	161	235	217	38,3	42,6
	P4	369	368	75	78	294	290	20,3	21,2
	P5	512	524	37	46	475	478	7,2	8,8
	P6/D1	115	109	2	5	113	104	1,7	4,6
	D2	39	42	4	5	35	37	10,2	11,9
	Hors classe	14	12	-	-	14	12	-	-
<u>Bureaux permanents</u>	P1/P3	252	258	108	122	144	136	42,8	47,3
	P4	203	205	53	53	150	152	26,0	25,9
	P5	371	395	32	41	339	354	8,6	10,4
	P6/D1	102	98	2	5	100	93	2,0	5,1
	D2	37	40	4	4	33	36	10,8	10,0
	HC	14	12	-	-	14	12	-	-
Siège	P1/P3	118	129	63	72	55	57	53,4	55,8
	P4	114	115	37	35	-	80	32,5	30,4
	P5	208	223	16	20	192	203	7,7	9,0
	P6/D1	39	35	2	3	37	32	5,1	8,6
	D2	31	32	3	4	28	28	9,1	12,5
	HC	7	6	-	-	7	6	-	-
Bureaux régionaux	P1/P3	105*	104	32*	38	73*	66	30,5*	36,5
	P4	78*	76	16*	18	62*	58	20,5*	23,7
	P5	157*	163	15*	20	142*	143	9,6*	12,3
	P6/D1	60*	59	-	2	60*	57	-	3,9
	D2	5*	6	1	-	4*	6	20,0*	-
	HC	6*	5	-	-	6*	5	-	-
Centre international de Recherche sur le Cancer	P1/P3	29	25	13	12	16	13	44,8	48,0
	P4	11	14	-	-	11	14	-	-
	P5	6	9	1	1	5	8	16,7	11,1
	P6/D1	3	4	-	-	3	4	-	-
	D2	1	2	-	-	1	2	-	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
<u>Projets</u>	P1/P3	129	120	38	39	91	81	29,5	32,5
	P4	166	163	22	25	144	138	13,3	15,3
	P5	141	129	5	5	136	124	3,5	3,9
	P6/D1	13	11	-	-	13	11	-	-
	D2	2	2	-	1	2	1	-	50,0

* Les chiffres figurant à la rubrique "Bureaux régionaux", pour 1986, dans le document EB79/39 (voir EB79/1987/REC/1, annexe 5) incluaient par erreur les chiffres relatifs au Centre international de Recherche sur le Cancer, si bien que le personnel du Centre avait été compté deux fois dans le tableau. Les chiffres indiqués à la colonne "1986" dans le tableau ci-dessus ont donc été rectifiés, par déduction de ce qui appartenait au CIRC, et se rapportent maintenant exclusivement aux six Bureaux régionaux.

TABLEAU 3. NOMBRE DE FEMMES ET D'HOMMES DE LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE, PAR CLASSE,
- BUREAUX REGIONAUX (1986 ET 1987)

	Classe	Total		Femmes		Hommes		% de femmes	
		1986	1988	1986	1988	1986	1988	1986	1988
Afrique	P1/P3	30	33	4	5	26	28	13,3	15,1
	P4	11	8	1	1	10	7	9,1	12,5
	P5	40	41	3	2	37	39	7,5	4,9
	P6/D1	12	18	-	1	12	17	-	5,5
	D2	1	1	1	-	-	1	100,0	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
Les Amériques	P1/P3	17	21	4	9	13	12	23,5	42,9
	P4	13	16	6	8	7	8	46,2	50,0
	P5	21	19	2	1	19	18	9,5	5,3
	P6/D1	-	1	-	-	-	1	-	-
	D2	-	-	-	-	-	-	-	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
Asie du Sud-Est	P1/P3	13	10	2	2	11	8	15,4	20,0
	P4	17	12	2	1	15	11	11,8	8,3
	P5	28	24	4	2	24	22	14,3	8,3
	P6/D1	18	12	-	1	18	11	-	8,3
	D2	1	1	-	-	1	1	-	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
Europe	P1/P3	15	11	9	7	6	4	60,0	63,6
	P4	20	21	5	5	15	16	25,0	23,8
	P5	30	31	5	8	25	23	16,7	25,8
	P6/D1	5	3	-	-	5	3	-	-
	D2	1	2	-	-	1	2	-	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
Méditerranée orientale	P1/P3	18	14	6	8	12	6	33,3	57,1
	P4	10	6	1	1	9	5	10,0	16,7
	P5	22	20	1	3	21	17	4,5	15,0
	P6/D1	14	19	-	-	14	19	-	-
	D2	1	1	-	-	1	1	-	-
	HC	1	1	-	-	1	1	-	-
Pacifique occidental	P1/P3	12	15	7	7	5	8	58,3	46,7
	P4	7	13	1	2	6	11	14,3	15,4
	P5	16	28	-	4	16	24	-	14,3
	P6/D1	11	6	-	-	11	6	-	-
	D2	1	1	-	-	1	1	-	-
	HC	1	-	-	-	1	-	-	-

TABLEAUX D'EXPERTS - SITUATION EN OCTOBRE 1986 ET OCTOBRE 1988

(Faisant apparaître le nombre total de membres et le nombre de femmes membres
- les tableaux étant classés dans l'ordre croissant de ce dernier nombre en octobre 1986 -
et nombre de femmes désignées d'octobre 1986 à octobre 1988)

Membre (H + F)		Désignation de femmes 1986-1988	Femmes		Sujet
Octobre 1986	Octobre 1988		1986	1988	
11	11	0	0	0	Politiques et gestion pharmaceutiques
34	29	0	0	0	Hygiène du milieu
18	17	0	0	0	Santé des gens de mer
5	12	0	0	2	Recherche en santé
34	41	0	0	0	Lèpre
9	11	0	0	0	Neurologie
0	8	1	0	1	Prévention de la surdité et des troubles de l'audition
8	8	0	0	0	Maladies à virus (antiviraux et interférons)
25	20	0	1	1	Maladies diarrhéiques aiguës et autres infections intestinales
37	39	0	1	0	Evaluation des médicaments
7	11	0	1	1	Information sanitaire et biomédicale
8	10	2	1	3	Problème de la reproduction humaine
60	57	0	1	1	Immunologie
14	16	0	1	1	Rage
17	18	1	1	2	Radiations
22	20	0	1	1	Trachome et prévention de la cécité
34	35	2	1	3	Tuberculose
15	12	0	2	2	Brucellose
33	33	1	2	3	Maladies dégénératives chroniques (diabète (1988 : 27/2), maladies rhumatismales (1988 : 6/1))
28	27	0	2	2	Laboratoires de santé publique
35	38	2	2	4	Génétique humaine
44	41	0	2	2	Nutrition
97	102	2	3	5	Maladies cardio-vasculaires
29	22	0	3	2	Pollution et risques liés à l'environnement
35	25	0	3	3	Produits sanguins d'origine humaine et substances apparentées
25	23	0	3	1	Organisation des soins médicaux
26	28	3	3	6	Réadaptation
21	22	2	3	3	Infections respiratoires
33	27	0	3	3	Médecine traditionnelle
23	29	3	4	7	Prévention des accidents
60	66	1	4	5	Standardisation biologique
59	57	4	4	7	Sécurité des aliments
61	65	0	4	4	Paludisme
68	72	4	4	7	Santé bucco-dentaire
72	80	4	5	9	Problèmes liés à la pharmacodépendance et à l'alcool
37	30	0	5	5	Maladies vénériennes, tréponématoses et infections à <u>Neisseria</u>
46	45	0	5	5	Zoonoses
77	78	1	6*	7	Cancer
38	42	3	6*	9	Information, éducation et communication en matière de santé
74	64	0	6	5	Pharmacopée internationale et préparations pharmaceutiques
77	75	2	6	8	Médecine du travail
70	73	1	6	5	Administration de la santé publique
54	51	2	7	9	Tabac ou santé (antérieurement effets du tabac sur la santé)
68	69	6	8	14	Appréciation de la situation sanitaire et de ses tendances
128	124	0	8	7	Maladies parasitaires (infections filariennes (1988 : 26/2), parasitologie générale (1988 : 52/4), schistosomiase (1988 : 29/1), trypanosomiase (1988 : 17/0))
70	73	1	8	8	Biologie et contrôle des vecteurs
67	63	2	9	9	Maladies bactériennes aiguës
28	19	0	9	5	Santé des personnes âgées
63	73	6	10	12	Personnels de santé
115	107	3	10	12	Santé mentale
89	84	1	10	11	Maladies à virus
45	42	1	15	14	Santé maternelle et infantile
54	55	7	50	53	Soins infirmiers
2 307	2 289	68	249* (10,7 %)	289 (12,6 %)	Total

* Il avait été indiqué par erreur dans le document EB79/1987/REC/1, annexe 5, appendice 2, que le nombre de femmes membres des tableaux d'experts Cancer et Information, Education et Communication en matière de Santé était de 5 (au lieu de 6) en octobre 1986 et le total de 247 (au lieu de 249).